

« VIVERIO »
Société par actions simplifiée à actionnaire unique
au capital de 800 000 €

- : -

Siège social : SAINT CHAMOND (Loire)
3 Allée Michael Faraday - Stelytec

- : -

R.C.S. : SAINT ETIENNE 400 210 183

- : -

DESIGNATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 12.3 DES STATUTS

L'an deux mille vingt quatre

Le vingt-neuf novembre

Au siège social

Monsieur le Président, prend acte de la démission, à compter du 1^{er} décembre 2024, de Monsieur Philippe PELLEGRIN, Monsieur Patrick PUPIER et de Monsieur Fabrice RODDE, Directeurs Généraux.

NOMINATION ET POUVOIRS D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Monsieur le Président de la société, agissant dans le cadre de l'article 12.3. des statuts et de l'article L.227-6 du Code de Commerce, en accord avec le Directeur Général, nomme, à compter du 1^{er} décembre 2024, Monsieur Christophe POULAIN, demeurant à LORETTE (Loire) 11 Chemin du Chambon, directeur général délégué chargé d'assister le Directeur Général dans ses fonctions.

Le Directeur Général Délégué ci-avant visé disposera des pouvoirs pour représenter la société pour les seuls sujets ayant pour objet :

- mise en place et fonctionnement des institutions représentatives du personnel et des organisations syndicales,

Lorsque le directeur général délégué sera appelé à réaliser un acte, une opération ou un engagement pour lequel l'autorisation de l'assemblée générale est requise, il en informera le Président et le Directeur Général qui prendront l'initiative de le soumettre à la décision de l'assemblée générale.

Le directeur général délégué, dans l'exercice de ses pouvoirs et sous les réserves ci-dessus, est autorisé à constituer tous mandataires spéciaux avec faculté de délégation.

LE PRÉSIDENT

